



Les risques encourus

Les consommateurs

La contrefaçon menace la santé et la sécurité des consommateurs, qu'ils soient victimes ou acheteurs complaisants : la vigilance s'impose !

Tout produit contrefaisant présente en effet de **nombreuses incertitudes sur son origine, ses qualités, sa fiabilité**. D'où un certain risque lié notamment au **non-respect des normes de fabrication et de sécurité**.

Les contrefaçons de **jouets** en particulier, peuvent n'offrir aucune garantie quant au respect des normes les plus élémentaires : **certains jouets contrefaisants font courir de graves risques aux enfants**.

Les vêtements, les cosmétiques et les parfums contrefaisants utilisent souvent des **produits chimiques dangereux pour la peau**. N'ayant fait l'objet d'aucun test dermatologique, ils causent parfois de sérieuses allergies.

De même, **la mauvaise qualité des appareils domestiques peut provoquer des accidents graves** : coupures, électrocutions, brûlures, explosions... (on a vu des autocuiseurs exploser en cas de surpression). Il en est de même pour les **pièces détachées automobiles**...

Quant aux contrefaçons de **médicaments**, elles peuvent **tout simplement tuer** !

Sans compter qu'en cas de défaillance ou d'accident dû à l'utilisation de l'objet contrefaisant, **le consommateur est dans la quasi-impossibilité de faire valoir ses droits et d'obtenir réparation**.

Source : www.contrefacon-nonmerci.com, 2007.